

AJ Pénal

ACTUALITÉ JURIDIQUE PÉNAL

Dossier



599 LE CONTRÔLE JUDICIAIRE

615

Plaidoyer pour la présence de l'avocat lors de l'expertise médicale

Chloé Redon et Antoine Ory

618

La fin de l'instruction après la loi du 20 novembre 2023

Christian Guéry

622

Confirmation des charges *in absentia* à la CPI

Enjeux et limites dans l'affaire *Joseph Kony*

Élise Le Gall

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ



Version numérique incluse*





Retrouvez l'AJ Pénal sur X (ex-Twitter) @PenalDalloz

593 Éditorial

Le ministre et la Justice
par Maud Léna

596 Au fil du mois

L'introduction des mesures alternatives aux poursuites
par Nadia Beddiar.....596

Billet littéraire
Iain Levison, *Arrêtez-moi là !*, Liana Levi, 2011
par Jean-Baptiste Thierry.....597

599 Dossier LE CONTRÔLE JUDICIAIRE



Le contrôle judiciaire, ou la liberté sous conditions
par Véronique Tellier-Cayrol.....600

Quelle effectivité pour le contrôle du contrôle judiciaire ?
par Camille Alland.....604

Vers le contrôle judiciaire
par Margot Pugliese.....607

Le contrôle judiciaire socio-éducatif, ou comment transformer
le contrôle judiciaire en accompagnement d'utilité sociale
par Véronique Dandonneau.....611

Trois questions
à Flore Caiveau612

615 Pratiques

Plaidoyer pour la présence de l'avocat lors de l'expertise médicale
par Chloé Redon et Antoine Ory.....615

La fin de l'instruction après la loi du 20 novembre 2023
par Christian Guéry.....618



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.
Retrouvez également vos revues en version feuilletable sur Dalloz-Revues.fr.

622 Jurisprudence

CPI, CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III, 29 OCTOBRE 2024, n° ICC-02/04-01/05-532 – *LE PROCUREUR C/ JOSEPH KONY*
Confirmation des charges *in absentia* à la CPI
Enjeux et limites dans l'affaire *Joseph Kony*
par Élise Le Gall..... 622

Pénal général

LOI PÉNALE

Assouplissement ou dénaturation du principe de spécialité législative en Polynésie française ?
Crim. 22 oct. 2024, n° 23-81.902
par Emmanuelle Gindre..... 625

RÉCIDIVE

Caractérisation temporelle du premier terme de la récidive à l'aune de la reconnaissance mutuelle
Crim. 9 oct. 2024, n° 23-86.770
par Ludivine Grégoire..... 627

Infractions

DIFFAMATION

Journaliste n'est pas juriste... mais doit rester de bonne foi
Crim. 13 nov. 2024, n° 23-81.810
par Thomas Besse..... 628

VIOLENCES INVOLONTAIRES

Agression par un chien : le retour aux textes
Crim. 1^{er} oct. 2024, n° 23-83.421
par Jérôme Leborne..... 630

Procédure pénale

CONTRÔLE JUDICIAIRE

Contrôle judiciaire surveillé par l'accès aux données de connexion : le droit de l'Union permet, la Cour de cassation valide
Crim. 22 oct. 2024, n° 24-81.322
par Émilie Sibelle..... 631

COUR D'ASSISES

Recevabilité de l'appel du ministère public malgré sa limitation irrégulière à l'acquittement partiel
Crim. 9 oct. 2024, n° 24-85.030
par Diane Humbert..... 633

DÉTENTION PROVISOIRE

Le refus d'extraction par l'ARPEJ n'est pas une circonstance imprévisible et insurmontable
Crim. 8 oct. 2024, nos 24-84.278 et 24-84.340
par Karine Bourdié et Romain Boulet..... 634

PRESCRIPTION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'exigence d'une dépendance étroite entre les infractions pour caractériser la connexité
Crim. 15 oct. 2024, n° 23-83.578
par Audrey Darsonville..... 636

PROCÉDURE PÉNALE NUMÉRIQUE

Adresses électroniques des avocats : des boîtes de courriel à sens unique ?
Crim. 8 oct. 2024, n° 24-81.595
par Pierre de Combles de Nayves..... 637

RÉHABILITATION

L'amendement par-delà la mort
Crim. 15 oct. 2024, n° 23-81.968
par Jean-Baptiste Thierry..... 639

Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à l'AJ pénal sont adressées par courrier électronique (m.lena@lefebvre-dalloz.fr). Les articles des dossiers et pratiques comprennent environ 20 000 signes, espaces et notes comprises et les notes de jurisprudence n'excèdent pas 8 000 signes. Une réponse est apportée aux auteurs le plus rapidement possible, après avis du comité scientifique.